

AVIS PUBLIC

PUBLICATION DU RÈGLEMENT N° 2583

AVIS PUBLIC est donné que le 17 juin 2024, le conseil municipal de la Ville de Sorel-Tracy a adopté le Règlement n° 2583 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement sur les permis et certificats n°2225 afin de créer de nouvelles dispositions, d'en bonifier et d'en remplacer certaines afin d'encadrer la plantation et l'abattage d'arbres »

AVIS PUBLIC est aussi donné que le conseil de la MRC de Pierre-De Saurel a approuvé ce règlement le 3 juillet 2024 et qu'un certificat de conformité a été émis le 4 juillet 2024, date de l'entrée en vigueur de ce règlement.

AVIS PUBLIC est enfin donné que ce règlement a été déposé au bureau du greffier, à l'hôtel de ville de Sorel-Tracy situé au 71, rue Charlotte, et que toute personne intéressée peut en prendre connaissance durant les heures d'ouverture et sur le site Internet de la Ville au www.ville.sorel-tracy.qc.ca.

FAIT À SOREL-TRACY, ce 9^e jour de juillet 2024.

La greffière adjointe,



M^e Marie-Pascale Lessard